



AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE Spécialité bâtiments et espaces verts

Recrutement sur tests visant la titularisation

CONTEXTE

Recrutement sur tests visant à pourvoir 112 postes d'agent.e.s d'accueil et e surveillance de la commune de la Paris de 1ère classe, spécialité bâtiments et espaces verts.

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- Vous former
- Evoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- Vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Porter la transformation numérique de la ville de Paris
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont les bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE

Les agent.e.s d'accueil et de surveillance 1ère classe de la Ville de Paris spécialité bâtiments et espaces verts assurent la surveillance des lieux où ils.elles exercent leurs missions (mairies d'arrondissement, bâtiments administratifs, parcs et jardins, cimetières, bourse du travail, etc...).

Ils.elles accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils.elles peuvent être chargé.e.s de missions particulières et peuvent être assermentés afin d'assurer le respect des arrêtés municipaux et de la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.

CONDITIONS D'EXERCICE

Les agents.e.s recruté.e.s dans le cadre de ce recrutement sans concours ont vocation à être affecté.e.s, en fonction des choix proposés au moment de l'affectation :

- Soit dans des brigades d'espaces verts, sur un arrondissement, en missions d'extérieur itinérantes et principalement exercées à pied, selon un cycle horaire de 09h55 à 18h10 jusqu'à 12h35 à 20h50 selon les horaires d'ouverture des jardins dans l'année, avec un week-end sur deux travaillé;
- Soit dans des brigades de mairies d'arrondissement, en missions statiques d'accueil et de filtrage en porte, selon un cycle horaire alternant une semaine sur l'autre le matin de 07h50 à 15h20 et l'autre l'après-midi de 10h40 à 18h10 (12h40 à 20h10 le jeudi), et un samedi matin travaillé sur 2.

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service.

Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique.

La rémunération brute mensuelle sera d'environ 1950€ (traitement et indemnités de base)

PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques :
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

- 1. Positionnez-vous sur le Portail
- 2. Enregistrez votre cv et lettre de motivation liés à l'offre et en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous!